

12

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: **89108897.3**

51 Int. Cl.4: **F41C 27/00**

22 Date de dépôt: **18.05.89**

30 Priorité: **01.06.88 CH 2085/88**

43 Date de publication de la demande:  
**06.12.89 Bulletin 89/49**

64 Etats contractants désignés:  
**AT BE DE ES FR GB IT SE**

71 Demandeur: **Bammate, Timour**  
**2, rue Pascal**  
**F-75005 Paris(FR)**

Demander: **Bammate, Marianne**  
**2, rue Pascal**  
**F-75005 Paris(FR)**

72 Inventeur: **Bammate, Timour**  
**2, Rue Pascal**  
**F-75005 Paris(FR)**

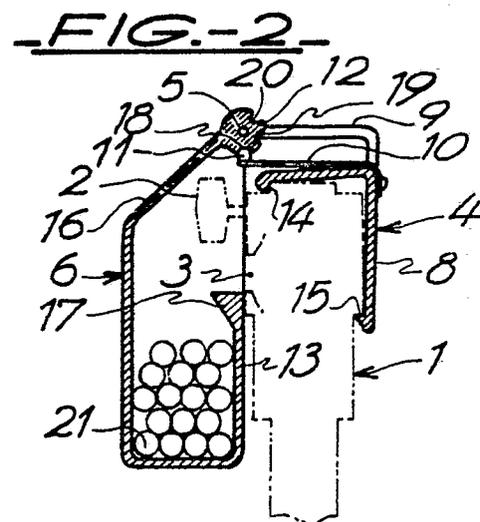
74 Mandataire: **Misrachi, Alfred**  
**15, Ch. de la Plantaz**  
**CH-1024 Ecublens(CH)**

54 **Dispositif de récupération des étuis de cartouches pour une arme d'épaule.**

57 Le dispositif comporte un support (4, 8, 9) fixé par agrippage à des prises (14, 15) d'une arme (1) auquel est relié, par articulation autour d'une charnière (5), un conteneur (6) recouvrant en position basse rabattue la poignée de charge (2) et la fenêtre (3) d'éjection des étuis des cartouches tirées.

Le conteneur (6) comporte une paroi intérieure (13, 17) de retenue des étuis remontant jusqu'à la fenêtre (3).

Un système d'immobilisation du conteneur (6) par encliquetage (10, 11, 12) à trois positions (18, 19, 20) permet de maintenir temporairement le conteneur dans une position basse (18) pour recueillir les étuis (21), dans une position intermédiaire (19) pour permettre les manipulations de la poignée de charge (2) et éventuellement des organes cachés en position basse sans perdre les étuis recueillis, et dans une position haute (20) pour récupérer les étuis recueillis, qui tombent par gravité, et pour permettre le contrôle aisé de la chambre à cartouches.



## Dispositif de récupération des étuis de cartouches pour une arme d'épaule

La présente invention a pour objet un dispositif de récupération des étuis de cartouches pour une arme d'épaule, telle qu'un fusil d'assaut à tir automatique ou semi-automatique, ayant une poignée de charge et une fenêtre d'éjection des étuis des cartouches tirées.

Ce dispositif est du genre comprenant un support muni de moyens pour sa fixation temporaire à l'arme, un conteneur relié au support et ayant une ouverture d'entrée destinée à se présenter en face de la fenêtre d'éjection des étuis pour recueillir ceux-ci, et des moyens pour permettre la récupération des étuis recueillis dans le conteneur.

Il existe des dispositifs de ce genre qui ont déjà été conçus pour tenter de résoudre les problèmes liés à la récupération des étuis des cartouches.

Cette récupération est motivée par le coût élevé des cartouches manufacturées et par la rareté de cartouches de certains calibres, coût et rareté qui incitent la quasi-totalité des tireurs sportifs à récupérer et à recharger eux-mêmes les étuis des cartouches, avec par ailleurs un effet bénéfique sur la précision du tir.

En l'absence d'un dispositif spécialement approprié, la récupération des étuis est souvent malaisée, ceux-ci pouvant être éjectés à plusieurs mètres du tireur, dans des directions diverses et souvent à l'avant du pas de tir.

Afin de limiter la perte d'étuis, les tireurs sont amenés à disposer des écrans de toutes sortes à proximité de la fenêtre d'éjection de l'arme, ce qui n'est guère pratique ni bien efficace du fait que les étuis éjectés ne suivent pas nécessairement la même trajectoire et peuvent passer à côté de ces écrans et ricocher dans des directions inattendues.

Il est d'ailleurs habituel de voir les tireurs, dès la fin des tirs, partir à la recherche d'étuis, parfois bien loin de l'emplacement qu'ils occupaient. Les étuis retrouvés ne sont pas nécessairement ceux du tireur qui les ramasse et il est désagréable pour un tireur sérieux de recharger des étuis dont il ignore combien de fois ils ont été utilisés, ni à quelles charges ils ont déjà été soumis.

Avec les dispositifs de récupération connus du genre précité auquel se rapporte l'invention, ces problèmes sont résolus de manières plus ou moins pratiques selon leurs concepts, du fait que le conteneur est associé à l'arme et que les étuis qui y sont recueillis ne peuvent être que ceux du tireur.

Dans l'un de ces dispositifs, décrit dans le brevet US 4 204 353, le support est vissé sur la carcasse de l'arme et le conteneur est amovible et adaptable au support par un système de verrouillage à pêne élastique enclenchable dans une gâche

du support. Une partie de la paroi du conteneur située du côté de la fenêtre d'éjection remonte vers et sous cette dernière et s'appuie sur la carcasse, alors que le verrouillage par pêne et gâche est situé à la partie supérieure du conteneur, et ceci fait que la tenue du conteneur contre la fenêtre d'éjection est assurée par simple gravité.

Dans ce dispositif, les étuis recueillis sont récupérés par détachement du conteneur de son support, par pression manuelle sur le pêne élastique.

Dans un autre dispositif, décrit dans le brevet US 4 028 834, et qui est d'un genre légèrement différent, le support a la forme d'un boîtier à fond ouvert, présentant une ouverture latérale située en face de la fenêtre d'éjection de l'arme, et le conteneur est constitué par un sac en treillis amovible venant se fixer par un système de clipage sur le pourtour du fond ouvert du support. De son côté le support est fixé à l'arme de manière amovible par un système de cornière et de collier d'agrippage élastique venant se prendre respectivement sur le dessus et le pourtour de la carcasse de l'arme.

Dans ce dispositif, les étuis recueillis sont également récupérés par détachement du conteneur de son support.

Cependant, ces deux dispositifs connus présentent en contre-partie de leur avantage relatif à la récupération des étuis, des inconvénients pour certaines opérations de contrôle et manipulations de l'arme, à cause des organes qui sont recouverts ou cachés par le conteneur lorsque celui-ci est en position de service.

C'est ainsi le cas pour la chambre à cartouches qui doit pouvoir être inspectée aisément par le tireur ou le directeur de tir, par exemple à la fin d'un tir pour s'assurer de l'absence de cartouche dans la chambre à feu, et dont l'accès doit être facilité en cas d'enrayage.

C'est le cas également pour la poignée de charge qui doit pouvoir être manipulée sans gêne, notamment en cours de tirs d'entraînement par petites séries de coups qui nécessitent le réarmement manuel après chaque série.

Enfin dans certains cas, tel que par exemple en situation de combat, et sur certaines armes l'accès au bouton poussoir ou au levier de déverrouillage du chargeur ou encore au sélecteur "sécurité - coup par coup - rafale" doit pouvoir être dégagé rapidement.

Lorsque ces organes sont couverts par le conteneur de ces dispositifs connus, il faut alors ou bien détacher le conteneur de son support, dans le cas du premier brevet cité, ou bien détacher l'ensemble du support et de son conteneur, dans le

cas du second brevet cité. Et cela peut devenir très fastidieux, comme par exemple pour des tirs d'entraînement par petites séries de coups qui nécessitent le réarmement manuel après chaque série, ou bien dangereux en situation de combat pour les changements de chargeur et les manipulations du sélecteur de tir.

En outre, les manipulations nécessitées par les détachements et surtout les rattachements successifs du conteneur, en vue de récupérer les étuis recueillis, peuvent être causes de pertes de temps et d'énerverment.

L'invention a pour but d'éviter les inconvénients précités en permettant de simplifier et de rendre plus aisées les manipulations du conteneur d'étuis ainsi que les contrôles et manipulations de l'arme qui en est équipée.

A cet effet le dispositif de récupération des étuis de cartouches selon l'invention est caractérisé en ce qu'il comporte une charnière de liaison entre le support et le conteneur conférant à ce dernier une possibilité de rotation allant d'une position basse, dans laquelle son ouverture d'entrée est rabattue devant la fenêtre d'éjection des étuis, à une position haute dans laquelle les étuis recueillis tombent par gravité pour permettre leur récupération, et des moyens d'immobilisation du conteneur pour pouvoir le maintenir temporairement dans au moins l'une de ses positions possibles par une force de retenue susceptible d'être vaincue par rotation manuelle du conteneur.

De la sorte, la récupération des étuis recueillis dans le conteneur peut se faire de manière aisée, d'un seul geste de la main, en le faisant simplement basculer depuis sa position basse jusqu'à sa position haute, ce qui a pour effet de le vider de son contenu, et par ce même geste, il est également aisé d'inspecter la chambre à cartouche.

Cette conception de base permet d'éviter d'intervenir sur les moyens de fixation du support à l'arme, quels que soient ces moyens, aussi bien lorsque ceux-ci sont indépendants de l'arme, comme par exemple les moyens de fixation par accrochage ou clipage, que lorsqu'ils sont associés ou intégrés à celle-ci, en tout ou partie.

Les inconvénients relatifs aux manipulations des organes de l'arme recouverts par le conteneur en position basse de service sont évités non seulement par le fait qu'ils peuvent être dégagés par simple soulèvement du conteneur, mais aussi par le choix d'au moins une position de maintien temporaire de ce dernier par ses moyens d'immobilisation qui évitent de devoir le retenir d'une main pendant que l'autre travaille.

Ainsi par exemple, pour une arme sur laquelle la fenêtre d'éjection des étuis et la poignée de charge sont recouvertes par le conteneur en position basse de service, il est avantageux de réaliser

le dispositif selon une forme d'exécution dans laquelle les moyens d'immobilisation du conteneur sont prévus pour pouvoir le maintenir temporairement dans ses positions haute et basse. Dans ce cas, la position haute est déterminée non seulement dans le but de libérer les étuis recueillis mais également pour dégager complètement la poignée de charge. L'immobilisation temporaire en position basse du conteneur permet par ailleurs d'éviter toute perte d'étuis pendant les mouvements normaux de l'arme en toutes positions de tir.

Cette forme d'exécution convient également aux armes sur lesquelles le bouton poussoir ou le levier de verrouillage du chargeur ou bien le sélecteur "sécurité - coup par coup - rafale", ou bien encore l'arrêteur de culasse, est recouvert par le conteneur, pour les mêmes raisons de facilité d'accès.

Dans une autre forme d'exécution adaptée plus particulièrement aux exercices de tir par petites séries de coups, et avec une arme sur laquelle la poignée de charge et la fenêtre d'éjection des étuis sont recouvertes par le conteneur en position basse de service, le dispositif comporte des moyens d'immobilisation du conteneur prévus pour le maintenir dans une position intermédiaire située entre sa position haute et sa position basse, et le conteneur comporte une paroi de retenue des étuis recueillis destinée à les empêcher de tomber dans cette position intermédiaire. Dans cette forme d'exécution, qui peut être combinée avec la précédente, la position intermédiaire du conteneur est ici choisie de manière à libérer totalement l'accès à la poignée de charge. Ceci fait que la poignée de charge peut être manipulée pour recharger l'arme en cours de tir sans faire tomber les étuis déjà recueillis.

Enfin il est possible également de combiner avec une seule position d'immobilisation du conteneur en position basse de service une certaine raideur de la charnière de liaison entre le support et le conteneur permettant de mettre et de laisser celui-ci, à vide, dans une position relevée choisie par exemple pour permettre le contrôle de la chambre à cartouches. Cette forme d'exécution peut convenir aux armes sur lesquelles la poignée de charge est distante de la fenêtre d'éjection des étuis et n'est pas recouverte par le conteneur du dispositif de récupération en position basse de service.

De même, pour des armes dans lesquelles la force d'éjection des étuis n'est pas très élevée il peut s'avérer suffisant d'assurer uniquement l'immobilisation du conteneur en position haute combinée ou non à une certaine raideur de la charnière pour assurer son maintien en position basse.

Sur la base de ces différentes formes d'exécution autorisées par la conception de base de

l'invention, des combinaisons sont envisageables selon les besoins, comme il ressortira clairement de la description qui suit.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemples, deux formes d'exécution de l'objet de l'invention.

La figure 1 est une vue en perspective de la première forme d'exécution.

Les figures 2 et 3 sont deux coupes transversales médianes, selon l'axe de coupe I-I de la figure 1, de la première forme d'exécution.

La figure 4 est une coupe transversale médiane de la seconde forme d'exécution.

Dans sa première forme d'exécution représentée figures 1 à 3, le dispositif est montré associé à un fusil d'assaut 1, dessiné en traits mixtes fins, ayant une poignée de charge 2 et une fenêtre d'éjection 3 des étuis des cartouches tirées situées d'un même côté de la carcasse de l'arme et proches l'une de l'autre.

Ce dispositif comprend un support 4 et un conteneur 6 reliés par une charnière 5 de liaison permanente, ainsi que des moyens d'immobilisation temporaire du conteneur par rapport au support constitués ici par un organe d'encliquetage 12 centré sur l'axe de la charnière 5 et solidaire du conteneur 6, et par un cliquet de retenue 11 pressé par le moyen d'une lame de ressort 10 contre l'organe d'encliquetage 12, la lame de ressort 10 étant fixée au support 4.

Le support 4 est une pièce présentant une partie en cornière 8 destinée à être fixée par agrippage élastique des extrémités recourbées de ses deux ailes sur des prises naturelles de la carcasse de l'arme constituées ici par des parois de dénivelations 14 et 15.

Au dessus des deux extrémités de la cornière 8 et solitaires de celles-ci, le support 4 comporte deux consoles parallèles 9 au bout desquelles est articulé l'axe de la charnière 5, en formant deux paliers de celle-ci. Entre ces deux consoles et sur la cornière 8 est fixée la lame de ressort 10 portant le cliquet de retenue 12.

Le conteneur 6 est une boîte quadrangulaire englobant la poignée de charge 2 et comportant une ouverture d'entrée 7 destinée à se présenter en face de la fenêtre 3 d'éjection des étuis.

La paroi frontale 16 du conteneur 6 forme sensiblement un dièdre dont la partie supérieure inclinée est articulée par son extrémité à la charnière 5, entre les deux consoles 9 du support 6.

La paroi arrière 13 du conteneur 6 destinée à jouxter la carcasse de l'arme 1 du côté de la fenêtre d'éjection 3 des étuis remonte jusqu'au dessous de celle-ci et comporte un retour intérieur 17 en forme de saillie triédrique dont la fonction est expliquée plus loin.

Entre les deux consoles 9 du support 4, le conteneur 6 comporte, solidaire de sa paroi frontale 16, l'organe d'encliquetage 12 déjà mentionné et qui présente, comme bien visible figures 2 et 3, trois rainures d'encliquetage 18, 19 et 20 réparties sur sa périphérie et destinées à permettre l'immobilisation du conteneur 6 dans trois positions différentes, par engagement du cliquet 11.

La force de retenue de ce système d'immobilisation est prévue pour pouvoir être vaincue par rotation manuelle du conteneur 6, et également pour ne pas déclencher, une fois le conteneur chargé d'étuis, lors des manipulations normales de l'arme, en toutes positions de tir.

L'engagement du cliquet 11 dans la première rainure 18 de l'organe d'encliquetage 12 assure l'immobilisation du conteneur 6 dans sa position basse, comme représentée figure 2, par laquelle il est appliqué contre la carcasse de l'arme et par laquelle les étuis éjectés par la fenêtre d'éjection 3 passent l'ouverture 7 et tombent pour être recueillis dans le conteneur.

En situation de tir normale, le conteneur 6 est laissé dans cette position basse jusqu'à remplissage, sa contenance étant avantageusement prévue par exemple pour assurer le stockage d'un nombre d'étuis correspondant à au moins la quantité de cartouches d'un chargeur de grande capacité.

En situation de tir par petites séries avec rechargements intermédiaires, comme par exemple dans le cas déjà signalé de tirs d'entraînement particuliers, l'accès à la poignée de charge 2 est obtenu par pivotement du conteneur 6 d'environ 90°, dans une position intermédiaire représentée figure 3, et dans laquelle le cliquet 11 vient s'engager dans la seconde rainure 19 de l'organe d'encliquetage 12.

Dans cette position intermédiaire, la poignée de charge 2 peut donc être utilisée pour le rechargement manuel de l'arme et les étuis déjà recueillis sont retenus dans le conteneur 6 par l'obstacle constitué par le retour intérieur triédrique 17 de la paroi intérieure 13.

Dans les deux situations de tir précitées, et le conteneur 6 une fois rempli, la récupération des étuis recueillis est rendue aisée par le pivotement en position haute du conteneur dans laquelle le cliquet 11 vient s'engager dans la troisième rainure 20 de l'organe d'encliquetage 12, comme représenté en traits interrompus fins sur cette même figure 3.

Dans cette position haute la saillie triédrique 17 de la paroi 13 du conteneur ne constitue plus une retenue, du fait de son changement d'orientation, et libère les étuis 21 qui tombent par gravité pour être récupérés. L'immobilisation du conteneur en position haute permet en outre le contrôle aisé de la chambre à cartouches de l'arme, ainsi que toutes

manipulations nécessitées par exemple par un enrayage, sans constituer une gêne pour le tireur.

En cours de tir, et lorsque certains organes de l'arme, tel que par exemple le sélecteur de tir, sont recouverts par le conteneur 6 dans sa position basse, le tireur peut relever et immobiliser ce dernier dans sa position intermédiaire et actionner ces organes d'une seule main sans pour autant faire tomber les étuis déjà recueillis.

Dans sa seconde forme d'exécution représentée partiellement par la figure 4, le dispositif de récupération est adapté à un fusil d'assaut ayant une poignée de charge 2 et une fenêtre d'éjection 3 des étuis de cartouches espacées l'une de l'autre, la poignée de charge 2 étant ici sur le dessus de l'arme alors que la fenêtre d'éjection 3 est sur le côté de celle-ci.

Ce dispositif se compose ici également d'un conteneur 60 et d'un support 40 réunis par une charnière 50.

Le conteneur 60 et le support 40 sont ici espacés dans la direction longitudinale de l'arme. Le support 40, représenté en traits interrompus, est constitué par un collier d'agrippage élastique pris autour d'une partie de la carcasse de l'arme entourant le canon, en avant de l'espace occupé par la fenêtre d'éjection 3 et de la poignée de charge 2, et il porte en porte-à-faux, à la manière d'une baïonnette, l'axe de la charnière 50, entre ces deux éléments.

Le conteneur 60 est ici démuné de paroi intérieure et porte par ses parois latérales contre la carcasse de l'arme, en position basse représentée, son ouverture d'entrée 70 étant étendue sur toute sa surface du côté de l'arme.

Le conteneur 60 est ici immobilisé dans sa position basse par un aimant 110 fixé à sa paroi en regard d'un élément métallique de la carcasse de l'arme qui peut être bien sûr constitué tout simplement par celle-ci.

Dans cette forme d'exécution la charnière 50 se trouve ainsi disposée entre la fenêtre d'éjection 3 et la poignée de charge 2 et le conteneur ne gêne en rien les manipulations de cette dernière.

La récupération des étuis recueillis se fait par un seul geste de la main pour basculer le conteneur 60 en position haute, qui peut être laissée libre et non définie lorsque le basculement du conteneur n'a pas d'autre but que celui de faire tomber les étuis.

Pour faciliter en outre le contrôle de la chambre à cartouches ainsi que les manipulations des organes de l'arme qui seraient cachés par le conteneur 60 en position basse, une solution simple appropriée à cette seconde forme d'exécution consiste à prévoir la charnière 50 d'une raideur suffisante pour pouvoir maintenir ce dernier, à vide, dans une position relevée choisie pour permettre

ce contrôle et ces manipulations.

La force de retenue de l'aimant 110 est prévue ici également pour être vaincue par rotation manuelle du conteneur 60 et pour être apte à ne pas déclencher, une fois chargé d'étuis, par les manipulations normales de l'arme en situation de tir.

Les structures des deux formes d'exécution ne sont pas limitatives et des variantes pourront être apportées, notamment dans le type de charnière entre le support et le conteneur et dans les moyens d'immobilisation temporaire de ce dernier par rapport au support, ainsi que dans les moyens de fixation du support sur la carcasse de l'arme.

Les dimensions, et en particulier la longueur du conteneur, peuvent varier selon l'état solidaire ou non de la poignée de charge avec la culasse de l'arme. De même, la forme du conteneur peut être adaptée à la configuration environnante de l'arme, en particulier pour les armes équipées de chargeurs multiples accolés, auquel cas le conteneur pourra être pourvu d'échancrures appropriées.

Pour une arme dont la poignée de charge est solidaire de la culasse et suit les mouvements de celle-ci en tir, lorsque le conteneur est prévu pour la recouvrir également, comme dans la première forme d'exécution, il faut prévoir soit une longueur suffisante du conteneur pour recouvrir toute la course de la poignée de charge, soit une ouverture de passage de celle-ci dans la paroi du conteneur.

Il est également possible de combiner entre eux les moyens des deux formes d'exécution, en tout ou partie, selon ce qui sera jugé nécessaire et suffisant.

Par exemple pour la première forme d'exécution, et lorsque les manipulations des organes cachés de l'arme et le contrôle de la chambre à cartouches peuvent déjà être effectués en position intermédiaire du conteneur 6, l'immobilisation de ce dernier en position haute peut être supprimée. Dans ce cas également, les deux positions basse et intermédiaire peuvent être assurées par un système à aimant, entre le conteneur et la carcasse de l'arme pour la position basse, comme l'aimant 110 de la seconde forme d'exécution, et entre le conteneur et le support pour la position intermédiaire.

Toutes possibilités restent ouvertes pour le choix du mode de fixation du dispositif de récupération des étuis à l'arme sans sortir du cadre de l'invention. Les fixations données en exemples dans les deux formes d'exécution n'étant nullement limitatives.

Les systèmes d'accrochage des supports 6 et 60 tels que ceux montrés conviennent tout particulièrement aux armes existantes, car ils n'entraînent pas de modifications de celles-ci.

Pour des armes nouvelles ou pour de nouvelles séries d'armes, il est possible de prévoir par

exemple la partie de la charnière reliée à l'arme fixée à celle-ci, soit à demeure, soit par vissage, cette partie de la charnière constituant le support selon l'invention dans sa forme la plus réduite. Cette partie de la charnière peut également, dans ce même esprit, faire partie intégrante de l'arme. Une économie importante peut ainsi être obtenue sur le coût du dispositif de récupération.

Un autre avantage de cette dernière conception adaptée aux armes nouvelles réside dans le fait que, par l'encombrement nécessairement réduit de la partie de la charnière formant le support du conteneur, il est plus facile de prévoir une installation qui ne gêne pas la fixation éventuelle d'une lunette de tir.

Enfin, dans la conception d'une arme nouvelle, il est envisageable d'intégrer le conteneur d'étuis à la structure même de la carcasse de l'arme, à la manière du volet de protection de la fenêtre d'éjection des étuis existant sur certaines armes, dont il remplirait en plus la fonction. Dans ce cas, et par sécurité, l'immobilisation du conteneur en position de service peut être assurée simplement par une raideur appropriée de sa charnière ou un autre moyen équivalent, afin que celle-ci cède lorsque le conteneur ainsi conçu est plein, pour éviter le risque de bourrage et l'enrayage qui pourrait s'en suivre.

## Revendications

1. Dispositif de récupération des étuis de cartouches pour une arme d'épaule ayant une poignée de charge et une fenêtre d'éjection des étuis des cartouches tirées, comprenant un support muni de moyens pour sa fixation à l'arme, un conteneur relié au support et ayant une ouverture d'entrée destinée à se présenter en face de la fenêtre d'éjection des étuis pour recueillir ceux-ci, et des moyens pour permettre la récupération des étuis recueillis dans le conteneur, caractérisé en ce qu'il comporte une charnière (5 - 50) de liaison entre le support (4, 40) et le conteneur (6, 60) conférant à ce dernier une possibilité de rotation allant d'une position basse, dans laquelle son ouverture d'entrée (7, 70) est rabattue devant la fenêtre d'éjection (3) des étuis, à une position haute dans laquelle les étuis recueillis tombent par gravité pour permettre leur récupération, et des moyens d'immobilisation (11-12, 18, 19, 20, 110) du conteneur pour pouvoir le maintenir temporairement dans au moins l'une de ses positions possibles par une force de retenue susceptible d'être vaincue par rotation manuelle du conteneur.

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte des moyens d'immobilisation (11, 12, 18, 20) du conteneur (6) pour pouvoir le maintenir dans ses positions haute et basse.

3. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte des moyens d'immobilisation (11, 12, 19) du conteneur (6) prévus pour pouvoir le maintenir dans une position intermédiaire située entre sa position haute et sa position basse, et en ce que le conteneur comporte une paroi de retenue (13, 17) des étuis recueillis destinée à les empêcher de tomber dans cette position intermédiaire.

4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les moyens d'immobilisation du conteneur par rapport au support comprennent un organe d'encliquetage (12) centré sur l'axe de la charnière de pivotement de ces deux éléments et fixé à l'un de ceux-ci, et un cliquet de retenue (11) fixé à l'autre élément et pressé élastiquement contre l'organe d'encliquetage.

5. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte au moins un moyen d'immobilisation du conteneur (6) constitué par un aimant (110) fixé à ce dernier en regard d'un élément métallique de la carcasse de l'arme.

6. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte des moyens d'immobilisation du conteneur (60) dans sa position basse, et en ce que la charnière (50) de liaison entre le support (40) et le conteneur est prévue d'une raideur suffisante pour maintenir ce dernier, à vide, dans une position relevée choisie.





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
Y	US-A-3 153 981 (BRASS) * Colonne 1, lignes 36-44,63-72; colonne 2, lignes 51-72; colonne 3, lignes 1-48; figures 1-4 *	1,2,4	F 41 C 27/00
Y	US-A-4 715 141 (KOHNKE) * Colonne 2, lignes 1-4; colonne 3, lignes 1-22; colonne 4, lignes 3-10; figures 1-4B *	1,2,4	
A	US-A-4 594 803 (MUNCY) * Colonne 1, lignes 49-57; colonne 2, lignes 41-68; colonne 3, lignes 1-17; figures 1-4 *	1,6	
A	US-A-2 931 101 (MARTIN) * Colonne 2, lignes 4-27; figure 2 *	5	
A	US-A-3 156 991 (ADAMS)		
A	US-A-3 739 685 (LUNDGREN)		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
A	US-A-4 020 738 (MARTINEZ)		F 41 C
A	FR-A-1 538 166 (RHEINMETALL)		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 02-07-1989	Examineur VAN DER PLAS J.M.
<b>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</b> X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	